



**Plan de gestion des boisements, du lit et des berges du
bassin versant de l'Yzeron**

NOTE DE SYNTHÈSE



**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU BASSIN
DE L'YZERON**

16, avenue Émile Evellier
BP 45
69 290 Grézieu-la-Varenne

T. 04 37 22 11 55
F. 04 37 22 11 54
contact@sagyr.c.fr

1. Déclaration du demandeur

1.1. Identification du demandeur

MAITRE D'OUVRAGE :

Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières

16, avenue Emile Evellier
69290 GREZIEU LA VARENNE

TEL : 04.37.22.11.55
N° SIRET : 256910373 00024

REPRESENTE PAR :

M. Alain BADOIL, Président du SAGYRC

1.2. Localisation des travaux

Région	Rhône Alpes
Département	Rhône
Communes	Yzeron, Montromant, Vaugneray, Brindas, Pollionnay, Craponne, Saint Genis les Ollières, Grézieu la Varenne, Marcy l'Etoile, Sainte Consorcé, La Tour de Salvagny, Dardilly, Lentilly, Charbonnières les Bains, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Chaponost, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins

Le plan de gestion l'eau concerne plusieurs types de travaux répartis sur l'ensemble des communes du bassin versant de l'Yzeron.

Leur localisation précise ainsi que le détail de ces aménagements figurent dans le dossier technique du plan de gestion.

La carte du bassin versant de l'Yzeron permettant de localiser les cours d'eau, ainsi que les communes concernées, figure dans l'atlas cartographique en annexe du dossier technique.

2. Caractéristiques du plan de gestion

2.1. Nature des travaux

- **Travaux forestiers** : abattage sélectif, abattage arbres à risques, enlèvement du bois mort, lutte contre les espèces invasives,
- **Travaux sur le lit et les berges** : aménagements rustiques de traitement des érosions, des incisions et de l'ensablement, techniques végétales,
- **Travaux pour la franchissabilité piscicole** : pré-barrages, suppression de seuils, passe à poissons...

2.2. Consistance des travaux

Les travaux de gestion de la végétation :

- **Eclaircies sélectives par abattages, recépages**, afin de rajeunir la végétation parfois vieillissante et garantir une plus longue durée de vie à ces arbres indispensables au maintien des berges. Ces éclaircies permettent aussi d'apporter une lumière plus importante au sol et ainsi favoriser la régénération naturelle de la végétation. **L'intervention se fera généralement sur une bande maximale de 5m de part et d'autre du cours d'eau.**

Des abattages et élagages peuvent aussi être entrepris afin d'anticiper d'éventuels problèmes d'embâcles dans les secteurs à risques et notamment les zones urbanisées ou en amont des ouvrages. En effet, la chute d'arbres à proximité d'un ouvrage pourrait provoquer son obstruction et ainsi porter atteinte à sa stabilité lors de fortes crues ou bien accroître les problèmes d'inondations sur les parcelles voisines.

- **Enlèvement sélectif du bois mort.** Dans certains secteurs le bois mort échoué dans la rivière ou les embâcles peuvent être problématiques du fait de leur proximité avec des ouvrages : ponts, buses, zone urbanisé. Ce bois sera systématiquement enlevé si les risques potentiels liés à sa présence sont forts. La partie aval du bassin versant de l'Yzeron est particulièrement concernée par ce type de gestion du fait d'une forte urbanisation des berges, mais aussi de la présence de nombreux ponts parfois étroits.

En revanche, sur certains tronçons à forte potentialité piscicole et ne représentant pas de réels risques concernant les ouvrages, ce bois doit être préservé ou alors enlevé de manière très sélective, afin que les embâcles ne prennent pas trop d'ampleur.

- **Plantations d'espèces indigènes** lorsque la végétation des berges est inexistante ou bien très amoindrie, sont parfois nécessaires. Le but recherché est de recréer un ombrage plus important pour la rivière et ainsi réduire l'impact du réchauffement des eaux néfaste, entre autre, pour la faune aquatique.

L'absence de végétation entraîne aussi des problèmes de stabilité de berges, ces dernières étant dépourvues de système racinaire les protégeant face aux écoulements.

Des plantations afin de concurrencer certaines espèces invasives comme la renouée du Japon peuvent aussi être envisagées.

Note de synthèse

- Autre intervention concernant la gestion de la végétation : **l'arrachage ou la fauche des espèces invasives (Renouée du Japon, balsamine).**
- **Débroussaillage.** De nombreux secteurs ont été aménagés par le SAGYRC par l'intermédiaire de techniques végétales. Ces travaux ont été réalisés soit pour traiter un problème d'érosion, d'incision ou même pour venir compléter un aménagement de seuil. L'objectif ici est d'entretenir, au moins durant les premières années, ces sites afin que les plantations réalisées puissent s'implanter avec le plus d'efficacité possible mais aussi afin de surveiller l'apparition éventuelle d'espèces invasives telles la renouée du Japon, l'ambroisie, le robinier faux acacia...
Un débroussaillage ponctuel de la renouée du Japon, notamment en milieu urbain, pourra être fait. Tout ceci dans un souci de visibilité du cours d'eau par les riverains ou promeneurs.

Les travaux de gestion du lit et des berges

- **Le traitement des incisions**

De par la nature ainsi que de l'occupation des sols, certains tronçons de rivière subissent un phénomène d'incision. L'impact de ces incisions dépend de la vulnérabilité de chaque affluent incisé : présence d'infrastructures ou d'aménagements pouvant être déstabilisés, état de la ripisylve, risque de chute... Elles peuvent aussi avoir un impact non négligeable sur l'ensablement en aval, elles deviennent alors problématiques en termes d'enjeu piscicole.

Les secteurs les plus touchés doivent donc être suivis afin de contrôler la progression de ce phénomène. Dans certaines situations des aménagements doivent être proposés. Le plus souvent les travaux consistent à caler le profil en long du cours d'eau à l'aide de seuils en bois comme c'est le cas à la Goutte des Verrières (Charbonnières les Bains), ou sur le Ratier (Pollionnay, lieu-dit Baillardières).



Seuils bois pour caler le profil en long de la Goutte des Verrières à Charbonnières les Bains (avril 2011)

- **Le traitement des érosions**

Le contexte géologique du bassin versant de l'Yzeron est particulièrement propice aux érosions de berges. En effet, dans la majorité des cas, les berges, constituées de matériaux très friables, s'effritent assez facilement au gré des crues. Certains tronçons sont plus sensibles que d'autres à ce phénomène.

Note de synthèse

L'objectif ici est de bien identifier les enjeux liés aux berges, le traitement de ces érosions doit se faire dans ce genre de situation :

- Affouillement du collecteur unitaire longeant la rivière,
- Menace d'une habitation ou d'une infrastructure,
- Ensablement très important à l'aval.

Les aménagements rustiques de type piège à matériaux sont à privilégier (débardage à cheval), car moins coûteux est plus écologiques.



Réalisation d'un piège à matériaux sur l'Yzeron à Vaugneray en mars 2009 (Alternative débardage)

Dans les secteurs plus urbains, le génie végétal sera utilisé car plus pérenne. Le système racinaire des essences utilisées permettant un renforcement de la berge. Des enrochements pourront aussi être mis en œuvre suivant le contexte.

Si aucun véritable risque lié aux berges n'est clairement identifié, il est important de laisser la rivière dissiper son énergie en arrachant des matériaux lors des crues.

- **Le traitement de l'ensablement**

Le phénomène d'ensablement est essentiellement le résultat de multiples érosions et incisions présentes sur le bassin versant de l'Yzeron. En effet le déstockage de matériaux, dut aux phénomènes cités précédemment, implique un engraissement des cours d'eau sur des linéaires plus ou moins importants.

La pente du cours d'eau joue aussi un rôle important dans ce phénomène. On constate ainsi que plus les pentes sont fortes moins l'ensablement est présent, et inversement.

Le sable est particulièrement problématique pour la faune aquatique (poissons et invertébrés) puisqu'il contribue au colmatage des frayères et des zones de refuge de la faune benthique (galets, sédiments plus grossiers).

- **Aménagement de seuils infranchissables**

Les seuils infranchissables font partis des priorités de gestion en rivière. Sur le bassin versant de l'Yzeron, de nombreux aménagements ont été réalisés mais quelques seuils font encore figures d'obstacle à la continuité écologique.

L'objectif ici est donc d'aménager ces seuils à court terme afin de répondre aux attentes de l'Agence de l'eau.

Différents types d'interventions sont possibles :

- Effacement du seuil, méthode la plus radicale,
- Arasement du seuil en diminuant la hauteur de chute et rampe en enrochements franchissable en aval,
- Création de pré-barrages en bois ou enrochements pour rehausser la ligne d'eau en aval du seuil,
- Création d'une passe à poisson quand la suppression est techniquement impossible.

Les travaux concernant le lit et les berges seront réalisés en grande partie par des entreprises spécialisées. Pour ce qui est des aménagements rustiques type épi déflecteur ou piège à matériaux, le débardage à cheval sera privilégié. En revanche pour les aménagements de berges en technique végétale ou mixtes ainsi que les aménagements de seuil, ces travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées en génie végétal souvent associées à des entreprises de génie civil. La brigade de rivière du SAGYRC pourra éventuellement participer aux travaux.

3. Intérêts du plan de gestion

Les bénéfices pour l'environnement ainsi que la protection des biens et des personnes attendus sont les suivants :

- Amélioration du fonctionnement biologique par une gestion des boisements adaptée,
- Prise en compte du patrimoine faunistique et floristique de certains secteurs,
- Amélioration du fonctionnement hydro-morphologique du bassin versant de l'Yzeron,
- Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau,
- Protection des biens et des personnes face aux crues par le traitement du bois mort et des arbres instables,
- Entretien des nombreux ouvrages réalisés au préalable par le SAGYRC,
- Limitation des impacts liés aux travaux et précautions qui seront prises quant à leur exécution,
- Entretien des berges par le syndicat pour des riverains ayant des difficultés à entretenir eux-mêmes leur parcelle.

Le Plan de Gestion peut être reconnu d'Intérêt Général car il améliore d'une part la valeur écologique et morphologique du bassin versant de l'Yzeron, garantie l'entretien des ouvrages réalisés par le SAGYRC, et d'autre part permet d'améliorer la protection des biens et des personnes face aux crues.

Pour conclure, la prise en charge par une collectivité publique des travaux d'entretien est donc justifiée par les notions d'intérêt général relatives :

- **à la volonté de mettre en valeur le patrimoine paysager et naturel**, notamment en assurant une gestion adaptée et globale de la ripisylve,
- **au traitement des altérations morphologiques les plus problématiques** comme les érosions et incisions relativement nombreuses sur le bassin versant,
- **à la nécessité de mieux gérer l'écoulement des crues** des secteurs amont aux secteurs vulnérables,
- **à la planification de futurs travaux en faveur de la continuité écologique.**

C'est pourquoi, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières, qui par ses statuts à compétence pour entretenir les cours d'eau, souhaite réaliser le programme de travaux présenté à travers le Plan de Gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron.